




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-992**

**Séance publique du**

**15 décembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20211215-<br>lmc1206145-DE-1-1   |
| Date de signature : 17/12/2021   |
| Date de réception : vendredi 17 décembre<br>2021   |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : GRATUITES EXCEPTIONNELLES POUR LES MUSEES DE LA VILLE DURANT L'ANNE  
2022**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Coordination des Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : GRATUITES EXCEPTIONNELLES POUR LES MUSEES DE LA VILLE DURANT L'ANNE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, les musées de la Ville s'associent en 2022 à diverses manifestations locales ou nationales, qui impliquent l'ouverture gratuite du ou des musées concernés.

Il s'agit des manifestations suivantes :

**- Tous les premiers dimanches de chaque mois :**

Cette gratuité est appliquée dans la majorité des Musées de France à l'échelle nationale.

Elle ne s'appliquera pas au Musée Granet durant l'exposition « Lumières Romaines – peintres et photographes des collections de la Neue Pinakotehek de Munich », qui se tiendra du 11 juin au 02 octobre 2022.

**- Les quatre week-end des Nuits Blanches de la biennale d'art et de culture 2022 #1 :**

La gratuité s'appliquera aux quatre musées, à l'occasion des Nuits Blanches organisées dans le cadre de la Biennale d'art et de Culture :

- le samedi 26 et le dimanche 27 mars 2022
- le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2022
- le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022
- le samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2022

**- Ouverture de la billetterie du Festival International d'Art Lyrique : habituellement organisée en février (date à confirmer)**

A l'occasion de l'ouverture de la billetterie du FIAL, le public sera invité durant son attente à

visiter le Musée des Tapisseries ainsi que le Musée du Vieil Aix gratuitement, dans le cadre d'un partenariat entre ces deux institutions partageant le même lieu.

**- Le Salon des Métiers d'art, dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'art, organisé du 31 mars au 3 avril 2022 :**

**gratuité le samedi 2 et le dimanche 3 avril 2022**

Le Salon des Métiers d'art se tiendra une nouvelle fois dans les Jardins du Pavillon de Vendôme, pour cette occasion, le musée du Pavillon de Vendôme sera gratuit afin de faire découvrir ce lieu.

**- La Nuit Européenne des Musées : le 21 mai 2022**

Comme chaque année dans le cadre de cette manifestation nationale, des animations seront assurées jusqu'à minuit dans tous les musées de la Ville par des compagnies de théâtre, de danse, de musique ainsi que par les médiatrices des différents établissements.

**- Les Rendez-vous aux jardins, organisé du vendredi 3 au dimanche 5 juin 2022 :**

**gratuité le samedi 4 et le dimanche 5 juin 2022**

19 édition de la manifestation nationale sur les jardins portée par le Ministère de la Culture au Pavillon de Vendôme.

**- Les Journées Européennes du Patrimoine : le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022**

Tous les musées de la ville à l'exception du Musée Granet sont gratuits pour cette grande manifestation nationale et européenne.

Toutes ces manifestations, qu'elles soient locales ou nationales, permettent de rendre accessibles les musées et d'attirer de nouvelles catégories de visiteurs. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'ouverture gratuite des musées des Tapisseries, du Pavillon de Vendôme, du Vieil Aix et du Musée Granet lors de ces manifestations exceptionnelles.

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents                | : 39 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 53 |
| Pour                    | : 53 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

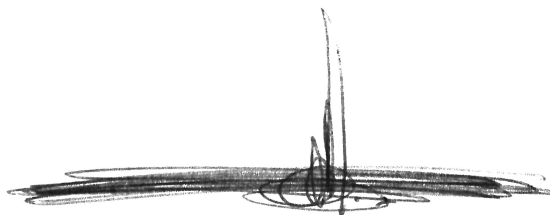
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»